



HORIZON HORIZON 2030

COMMENT MAINTENIR SON NIVEAU DE VIE ?

Conférence-débat du 22 février 2017

L'étude « **Horizon 2030 : comment maintenir son niveau de vie ?** »,
a été réalisée par le cabinet PrimeView
à l'occasion de la conférence-débat organisée par AGIPI le 22 février 2017.

SOMMAIRE

VERS UNE CHUTE INÉLUCTABLE DES PENSIONS DE RETRAITE	7
La réalité d'aujourd'hui : des séniors français bien traités grâce à un système de retraite relativement généreux	8
Entre générosité et soutenabilité..., enseignements à tirer des autres pays	12
Ce qui rendra insoutenable le modèle français : l'explosion du nombre de séniors	16

QUATRE STRATÉGIES QUE LES SÉNIORS POURRONT METTRE EN PLACE POUR MAINTENIR LEUR NIVEAU DE VIE

En 2030, travailler à un âge avancé
deviendra la norme

19

L'utilisation du patrimoine devra changer :
moins de transmission, plus de rente

20

La solidarité collective et familiale :
un vrai complément

30

38

Déménager sera de plus en plus tentant

42

CONCLUSION - QUELLES PISTES DE RÉFLEXION POUR UN NOUVEAU MODÈLE FRANÇAIS ?

47

Faire évoluer les mentalités
et le regard de la société

49

Favoriser l'emploi des séniors

50

Se constituer un patrimoine
pour compléter ses revenus

52

Renforcer la solidarité collective

54

Faciliter la solidarité familiale

54



Grâce aux progrès réguliers de la médecine, nous vivons globalement plus longtemps que nos parents.

Cette bonne nouvelle fait naître une inquiétude chez beaucoup d'entre nous :

“ L’allongement de notre espérance de vie s’accompagnera-t-il d’un déclin de notre niveau de vie au-delà d’un certain âge ? ”

Cette question est d’autant plus légitime en France que l’essentiel des revenus des séniors repose aujourd’hui sur un système de retraite par répartition. Or, d’ici 15 ans, l’explosion du nombre de personnes âgées aura raison des équilibres actuels et ne permettra plus de maintenir les niveaux de pensions qui assurent aujourd’hui plus des trois quarts des revenus des séniors.

L’objectif de l’étude menée par PrimeView pour AGIPI est d’identifier les stratégies susceptibles d’être adoptées pour éviter une baisse du niveau de vie des séniors à horizon 2030. Des alternatives aux pensions de retraite existent et pourront être mobilisées par chacun d’entre nous, à la condition de s’y préparer suffisamment tôt : poursuite de sa carrière professionnelle, utilisation de son patrimoine sous forme de rente ou solidarité familiale renforcée sont autant de facteurs qui permettront d’établir un nouvel équilibre pour maintenir son niveau de vie aux âges avancés.

Cette synthèse présente les éléments clés de l’étude complète, de l’analyse d’un modèle qui doit poursuivre son adaptation, aux chemins alternatifs qui peuvent être empruntés pour y parvenir. A l’étude du cas de la France s’ajoute un éclairage sur la manière dont d’autres grands pays entreprennent de s’adapter aux changements en cours.



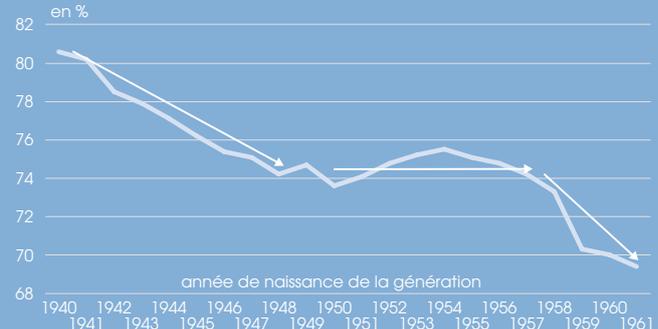
VERS UNE CHUTE INÉLUCTABLE DES PENSIONS DE RETRAITE

D'abord partagées par des experts, puis par la sphère politique, les interrogations concernant le devenir du système des retraites sont aujourd'hui largement répandues dans la population française. Ainsi, 72 % des personnes en activité déclarent anticiper la diminution de leur niveau de vie au moment de la retraite, contre 65 % il y a 10 ans⁽¹⁾. Cette inquiétude résulte d'une prise de conscience : la part des revenus qui pourra être remplacée par la pension de retraite baissera dans les années à venir.

La réalité d'aujourd'hui : des seniors français bien traités grâce à un système de retraite relativement généreux

Ces inquiétudes découlent du fait que, générations après générations, la part du revenu qui pourra être conservée à la retraite est de plus en plus faible. En effet, le taux de remplacement net à la liquidation, c'est-à-dire les 12 premiers mois de pension de retraite par rapport au dernier salaire perçu, est passé de 80,6 % pour la génération née en 1940 à 69,4 % pour celle née en 1961⁽²⁾.

Taux de remplacement net à la liquidation par génération

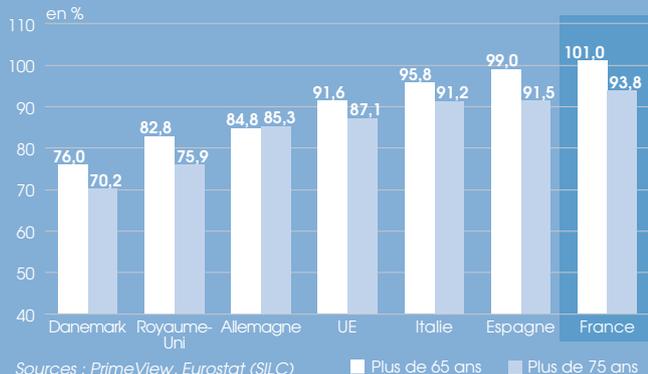


Note : le taux de remplacement est calculé comme le rapport de la pension à la liquidation (pension perçue en moyenne au cours des 12 premiers mois de la retraite) sur le dernier salaire perçu, net de cotisations sociales (incluant CSG à taux normal et CRDS), sous l'hypothèse d'un départ au taux plein au régime général (sans décote ni surcote) au titre de la durée validée (pour certaines générations, ce départ a lieu dans le cadre d'une retraite anticipée pour carrière longue).

Sources : PrimeView, COR, DREES

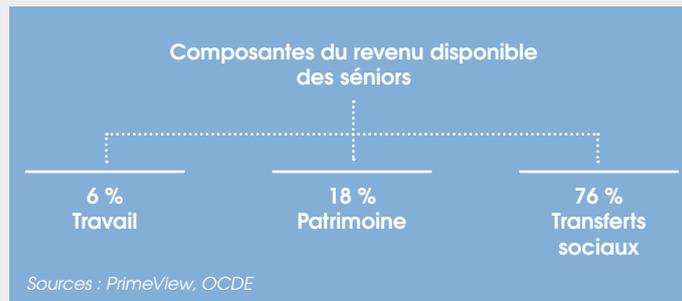
Pourtant, la situation financière des seniors vis-à-vis des potentiels actifs n'est pas mauvaise : le niveau de vie des plus de 65 ans est aujourd'hui légèrement supérieur à celui de la population des 18-64 ans dans son ensemble. En effet, le rapport des deux⁽³⁾ est passé de 86 % il y a 10 ans à 101 % en 2015 en France, ce qui, au regard des autres pays, représente un niveau relativement important (87 % dans les pays de l'OCDE ; 92 % dans les pays de l'Union européenne).

Niveau de vie* des séniors en proportion du niveau de vie des 18-64 ans (* revenu net médian équivalent)



Par ailleurs, les écarts de revenus au sein de la population des séniors sont en France relativement importants en comparaison avec d'autres pays d'Europe : dans cette classe d'âge, les 20 % de personnes ayant les revenus les plus élevés ont un niveau de vie 4,5 fois plus important que les 20 % de personnes ayant les revenus les plus faibles. Ce ratio est de 4 en Allemagne, 4,3 en Espagne et 4,1 en moyenne pour les pays de l'Union européenne. Le système de retraite français contribue ainsi moins qu'ailleurs à réduire les écarts de revenus entre plus riches et plus pauvres.

Comment expliquer l'important niveau de vie relatif des séniors français ? Essentiellement par la générosité du système de retraite par répartition, qui contribue aujourd'hui à 76 % du revenu disponible des plus de 65 ans via les pensions de retraite, alors que le travail et le patrimoine ne pèsent respectivement que 6 % et 18 % du total.

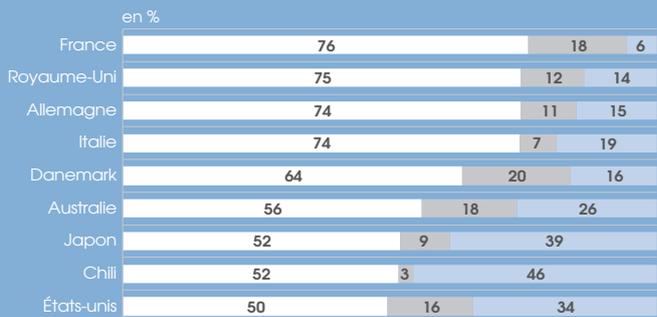


Néanmoins, les services publics en nature, comme les prestations de santé assurées par la Sécurité sociale contribuent à maintenir le niveau de vie des séniors, en augmentant de 39 %⁽⁴⁾ le revenu disponible brut pour les plus de 65 ans.

A l'international : une diversité de modèles pour répondre aux besoins des séniors

Si la manière de maintenir le niveau de vie des séniors varie beaucoup d'un pays à l'autre, l'analyse des éléments de notre échantillon montre que la sphère publique joue toujours un rôle primordial. Les pensions de retraite⁽⁵⁾ sont partout la principale source de revenus des séniors étant donné que le poids des pensions varie de la moitié aux trois quarts du total de leurs ressources.

Décomposition des revenus des plus de 65 ans Revenu disponible net 2013 ou dernière année disponible



Sources : PrimeView, OCDE

■ Pensions de retraite ■ Capital ■ Travail



Trois groupes de pays se distinguent :

- les pays où les pensions de retraite représentent environ trois quart des revenus des séniors : France, Italie, Allemagne et Royaume-Uni ;
- les pays où les pensions de retraite représentent entre 55 % et 65 % des revenus des séniors, le complément provenant d'un équilibre entre revenus du travail et du capital : Australie, Danemark ;
- les pays où les pensions de retraite représentent seulement la moitié du revenu des séniors, mais où le travail pèse beaucoup dans leurs ressources (plus de 30 %) : Japon, Chili et États-Unis.

Il faut toutefois noter que l'apport des services publics (prestations en nature comme les services de santé ou les logements sociaux) n'est ici pas pris en compte car difficile à quantifier de façon homogène pour tous les pays.

Entre générosité et soutenabilité..., enseignements à tirer des autres pays

La France offre un niveau de vie relativement élevé à ses séniors. Mais à quel prix ? Comment notre modèle se positionne-t-il par rapport à celui de nos voisins européens (Allemagne, Italie, Royaume-Uni et Danemark), et de pays plus lointains (États-Unis, Japon, Australie et Chili) ? Nous analysons les caractéristiques de ces différents modèles à travers deux prismes :

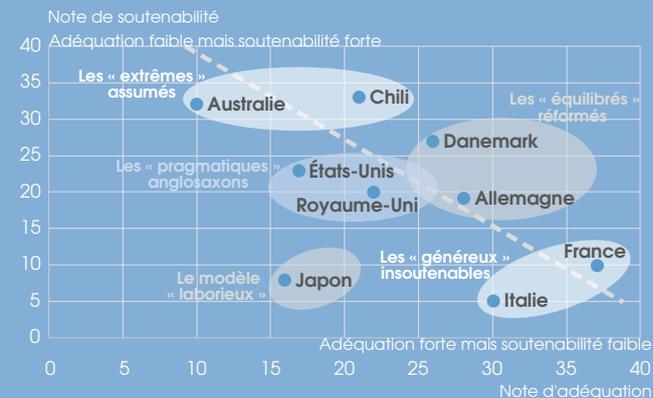
➤ **l'adéquation**⁽⁶⁾, c'est-à-dire la capacité des modèles à limiter la chute des revenus au moment du passage à la retraite, tout en étant équitable (inégalités faibles) et en permettant aux séniors de ne pas être « contraints » de travailler pour compléter leurs revenus. Notre « note d'adéquation » repose ainsi sur sept indicateurs dont différentes mesures du taux de pauvreté, du niveau de vie relatif des séniors par rapport aux actifs, des inégalités et enfin du travail des séniors ;

➤ **la soutenabilité**⁽⁷⁾, c'est-à-dire dans quelle mesure les moyens mis en œuvre pour atteindre ce niveau de vie pèsent ou non sur les dépenses publiques et sont financièrement pérennes dans le temps. La « note de

soutenabilité » repose ainsi sur cinq indicateurs allant du poids des dépenses liées aux séniors au taux d'emploi des 55 à 64 ans.

On constate que ces deux objectifs sont difficilement conciliables, avec d'un côté des pays qui privilégient une forte adéquation et d'autres un respect de la soutenabilité.

Adéquation vs soutenabilité des modèles de retraite



Sources : PrimeView, OCDE

ADÉQUATION

La note d'adéquation calculée sur 40, fait ressortir 4 groupes de pays :

- la France, meilleur élève du groupe, avec un quasi-sans-faute (37 sur 40) ;
- l'Italie, l'Allemagne et le Danemark obtiennent une note proche, environ 10 points derrière la France ;
- le Royaume-Uni et le Chili obtiennent tout juste la moyenne ;
- les États-Unis, le Japon et l'Australie sont en dessous de la moyenne.

Les pays d'Europe peuvent aujourd'hui être considérés comme offrant un niveau de vie plus élevé aux séniors sans qu'ils aient besoin de travailler, avec peu d'inégalités et un taux de pauvreté faible.

SOUTENABILITÉ

Le classement en termes de soutenabilité fait globalement ressortir que :

- la note de la France est en dessous de la moyenne et en bas de classement, sans être la plus faible pour autant ;
 - le Japon est en dessous de la moyenne et en bas de classement pour les deux notes ;
 - le Danemark parvient au contraire à obtenir une note de soutenabilité au-dessus de la moyenne tout en se situant en haut de classement pour la note d'adéquation ;
 - le Royaume-Uni obtient comme pour la note d'adéquation tout juste la moyenne, mais son classement est moins bon pour la soutenabilité.
-

D'un côté, la France et l'Italie présentent des modèles offrant un niveau de vie élevé aux séniors, avec peu d'inégalités et des revenus provenant essentiellement des transferts publics et du capital. Cependant, le poids de ces modèles en termes de dépenses publiques apparaît peu soutenable, car les systèmes de retraites privés ne sont pas en capacité de prendre le relais et le marché du travail des séniors est pour le moment sous-développé.

À l'opposé, l'Australie et le Chili présentent des modèles qui font reposer les revenus des séniors bien plus largement sur le travail et le capital, et pèsent très peu sur les dépenses publiques. En contrepartie, le niveau de vie des séniors est dégradé et les inégalités sont très élevées.

Entre les deux extrêmes, l'Allemagne et surtout le Danemark ont su construire des modèles relativement équilibrés, avec une note d'adéquation élevée tout en affichant une soutenabilité convenable.



Danemark : un modèle équilibré entre retraite par répartition, retraite par capitalisation et services publics

Le système de retraite du Danemark est un système mixte, avec d'un côté le régime public par répartition, qui comprend une pension de base et un supplément versé sous conditions de ressources, et de l'autre, un régime par capitalisation, obligatoire pour tous les salariés.

Le système de pensions privées, par sa nature obligatoire, est ainsi le plus volumineux de notre échantillon de pays rapporté à la taille de l'économie danoise (206 % du PIB en 2015, très loin devant les États-Unis avec 132 % du PIB).

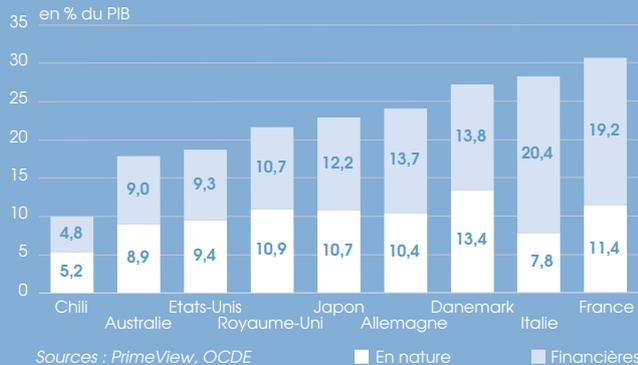
En outre, la sortie en rente viagère du capital accumulé dans les fonds de pensions privés est quasi-obligatoire. Les conditions de sortie en capital sont très restrictives, et ces dernières représentent moins de 5 % des liquidations.

Autre particularité du Danemark : 16 % des revenus des seniors sont issus du travail, mais les retraités qui travaillent ne le font pas uniquement pour compléter leur revenu, puisque 84 %⁽⁸⁾ d'entre eux déclarent le faire pour des raisons non financières (par exemple satisfaction professionnelle). L'exemple danois montre ainsi qu'un système de retraite efficace n'affaiblit pas forcément la volonté des seniors de garder une activité professionnelle.

Même si le niveau de vie des seniors au Danemark se situe en bas de classement de notre benchmark (avec 75 % du revenu moyen de la population totale), leur taux de pauvreté y est très faible (4,6 %, juste derrière la France), et les inégalités maîtrisées (indice de Gini⁽⁹⁾ à 0,225, le plus faible de notre échantillon de pays).

Enfin, le niveau de vie des seniors est amélioré par des dépenses sociales en nature élevées (santé, logements sociaux, aides aux personnes âgées et invalides...) : ces avantages leur procurent un supplément de revenu de l'ordre de 60 %.

Dépenses sociales en % du PIB en 2013



C'est ce qui fait la particularité du modèle danois : des pensions de retraites limitées garantissent un niveau de vie « suffisant » aux séniors, complétées par un système social assurant de nombreux services en nature qui sont *in fine* plus efficaces que les transferts financiers.

Les dépenses sociales totales sont ainsi relativement élevées au Danemark (27 % du PIB) en comparaison de notre échantillon, mais inférieures à celles de la France (31 % du PIB). En revanche, elles sont réparties à parts égales entre dépenses en nature et dépenses financières au Danemark, tandis qu'elles sont composées à 63 % de transferts financiers en France.

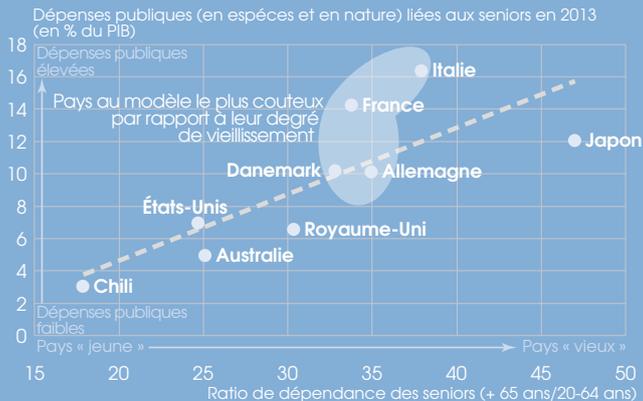
Finalement, les dépenses sociales à destination des séniors (pensions et services en nature compris) pèsent moins au Danemark (10 % du PIB) qu'en France (12,5 % du PIB). Pour les financer, le Danemark et la France se trouvent relativement proches : les recettes fiscales pesaient respectivement 46,6 % du PIB et 45,5 % du PIB en 2015, ce qui place les deux pays en tête du classement parmi les pays de l'OCDE en termes de pression fiscale.

Ce qui rendra insoutenable le modèle français : l'explosion du nombre de séniors

La soutenabilité du système de retraite français se situe déjà parmi les plus faibles au monde avec le Japon et l'Italie. Cette situation devrait se détériorer dans les années qui viennent avec le vieillissement de la population qui va s'accroître dans la plupart des pays riches, France y compris. Or, comme le montre le graphique ci-dessous,

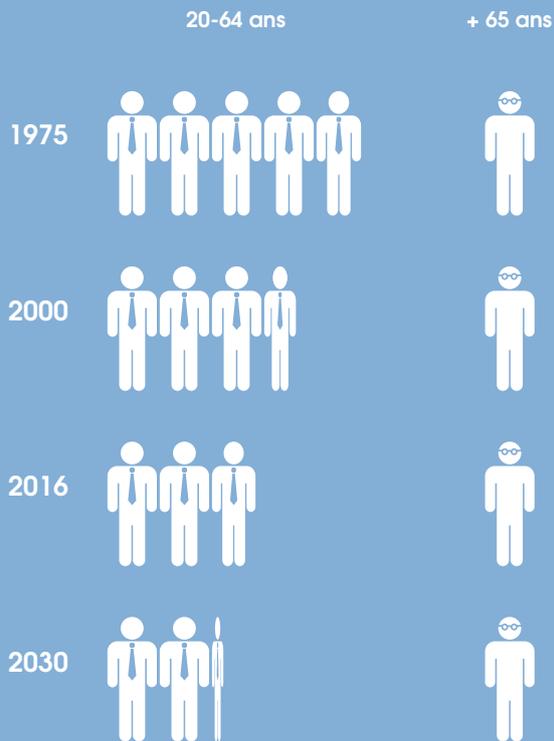
le poids des dépenses publiques de retraite est fortement corrélé au ratio de dépendance des personnes âgées, c'est-à-dire à la proportion de séniors (plus de 65 ans) par rapport aux actifs (personnes âgées de 20 à 65 ans). En résumé, plus un pays est vieux, plus ses dépenses publiques seront conséquentes.

Dépenses publiques liées aux séniors vs niveau de vieillissement



En effet, dans un système de retraite par répartition, le financement des pensions est assuré par les cotisations des actifs. Tant que le nombre de travailleurs est largement supérieur au nombre de retraités, la question de l'équilibre financier du système ne se pose pas. Or cela n'est plus le cas en France, en raison des difficultés qu'éprouve le pays à offrir un emploi aux personnes en âge de travailler (taux de chômage élevé), mais surtout parce que le nombre de séniors de plus de 65 ans va exploser de plus de 30 % d'ici 2030 (passant de 12,3 millions aujourd'hui à 16,3 millions) quand le nombre de personnes en âge de travailler (les 20-64 ans) stagnera autour de 36 millions. Au final, un séniors ne pourra plus compter que sur 2,2 actifs en âge de travailler pour financer sa pension de retraite, contre 3 aujourd'hui. Cette situation rend inenvisageable la pérennité du système de retraite en l'état.

Taux de dépendance des séniors en France



Lecture : en 2016, pour une personne âgée de 65 ans ou plus, il y a trois personnes âgées de 20 à 64 ans.

Pour maintenir l'équilibre du modèle français, seuls trois leviers existent : un report de l'âge de départ à la retraite, une hausse des cotisations sociales, et enfin une modération des pensions. Pour le moment, toutes les projections montrent que les ajustements décidés lors des dernières réformes du système de retraite français seront insuffisants pour en assurer le financement au regard de l'ampleur de la transformation démographique à venir. Avec le scénario du conseil d'orientation des retraites (COR) relativement optimiste (taux de chômage à 7 % et croissance des revenus de + 1 % par an), il faudrait, pour assurer l'équilibre financier du système, choisir l'une des trois alternatives suivantes :

- passer l'âge moyen de départ à la retraite de 62 à 68 ans (à taux de remplacement et de cotisation constants) ;
- augmenter le taux de cotisation de 7,5 points (à taux de remplacement et âge moyen de départ constants) ;
- baisser le taux de remplacement de près de 10 points (à taux de cotisation et âge moyen de départ constants).

Il ne fait ainsi aucun doute que les pensions de retraite des futurs séniors continueront de baisser dans les années à venir, sachant qu'une hausse des cotisations est difficilement envisageable au regard de son niveau déjà très élevé dans l'Hexagone.



QUATRE STRATÉGIES QUE LES SÉNIORS POURRONT METTRE EN PLACE POUR MAINTENIR LEUR NIVEAU DE VIE



Le constat dressé précédemment doit amener les Lactifs d'aujourd'hui à envisager d'autres solutions pour préparer leur avenir, peu évoquées dans le débat public, mais qui leur permettront de se prémunir contre une baisse de leur niveau de vie. Quatre pistes émergeant de l'analyse des autres pays sont présentées ici, à savoir :

- la poursuite de la carrière professionnelle ;
- l'utilisation du patrimoine financier ou immobilier ;
- la solidarité familiale ou sociétale ;
- la mobilité géographique, en France ou à l'étranger.

Ces pistes de réflexion s'adressent aussi bien aux futurs retraités qu'aux politiques qui auront la charge d'accompagner, voire d'encourager, ces décisions individuelles.

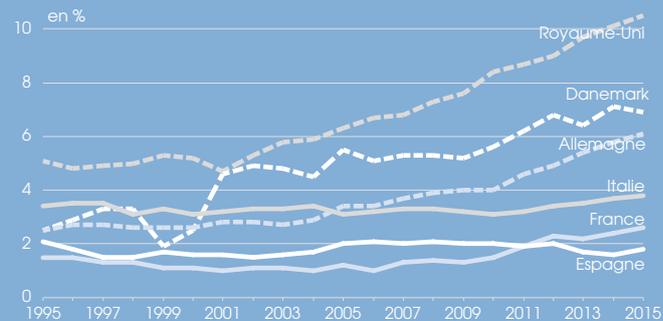
En 2030, travailler à un âge avancé deviendra la norme

Un terreau favorable à l'emploi des séniors

La dégradation prévisible de la générosité du système des retraites va très probablement pousser de plus en plus de séniors français âgés de 65 à 75 ans à reporter volontairement l'âge de leur départ en retraite ou à envisager le cumul emploi/retraite. Aujourd'hui, les séniors français se contentent de leur pension de retraite, puisque 2,7 % seulement des plus de 65 ans travaillent. Bien que ce pourcentage augmente régulièrement depuis 10 ans, il reste deux fois moins élevé qu'en Allemagne, six fois moins qu'aux États-Unis et sept fois moins qu'au Japon !

Les séniors ne sont pourtant pas opposés à l'idée de travailler : dans les pays de la zone euro, 30 % des ménages retraités âgés de 50 à 69 ans déclaraient en 2012 qu'ils auraient souhaité continuer à travailler. La France, avec 31 %, se situe dans la moyenne européenne.

Taux d'emploi des plus de 65 ans



Lecture : en 2015, le nombre de Britanniques de plus de 65 ans en emploi représentait 10,5 % du nombre de Britanniques de plus de 65 ans.

Sources : PrimeView, Eurostat

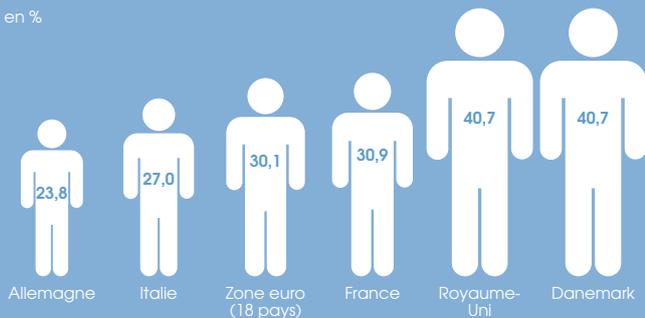
Dans ces conditions, le débat sur l'âge du départ à la retraite apparaît dépassé, beaucoup de séniors se déclarant prêts à continuer à travailler. Il devrait progressivement se déplacer sur la capacité de la société

à se réorganiser (notamment via une réforme du code du travail) afin d'offrir des emplois en adéquation avec les besoins et les aspirations des séniors, tout en répondant aux contraintes des entreprises.

Retraités qui auraient souhaité continuer à travailler, en 2012

Part des personnes inactives âgées de 50 à 69 ans, percevant une pension qui auraient souhaité continuer à occuper un emploi

en %



Sources : PrimeView, Eurostat Labor Force Survey 2012



Contrairement à l'idée reçue, les séniors ne prennent pas les emplois des jeunes

Pourquoi vouloir favoriser l'emploi des séniors alors que le taux de chômage est aussi important ? Ne vaudrait-il mieux pas profiter des départs massifs à la retraite des baby-boomers pour libérer des emplois pour les jeunes générations qui ont tant de mal à s'insérer dans le marché de l'emploi ?

Cette idée assez intuitive n'est pas nécessairement étayée par les faits et la transition démographique de nos sociétés ne permettra pas de résoudre mécaniquement le problème du chômage.

Une personne inactive consomme moins qu'une personne en emploi : ceci s'applique également aux retraités qui adaptent leur consommation à des pensions inférieures au salaire qu'ils percevaient auparavant. En maintenant son niveau de revenu plus longtemps, un séniors pourra



consommer plus que s'il avait cessé son activité. Cette hausse de la consommation apportera des débouchés supplémentaires pour les entreprises qui devront alors embaucher pour faire face à cette demande plus forte.

Ainsi, le taux de chômage n'avait pas explosé dans les années 60 avec l'entrée dans la vie active de la génération des baby-boomers, la montée en puissance de l'emploi féminin et les vagues successives d'immigration. En 1970, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) était inférieur à

5 % alors que le taux d'emploi des 55-64 ans était supérieur à 70 % (contre 49 % en 2015). La baisse du taux d'emploi des seniors ne s'est pourtant pas accompagnée d'une baisse du taux de chômage des jeunes.

On constate également que les pays où le taux de chômage est le plus faible sont aussi les pays dans lesquels le taux d'emploi des seniors est le plus élevé : c'est le cas au Japon, aux États-Unis mais aussi en Allemagne.

Des entreprises réticentes à garder ou embaucher des séniors

Pourquoi la France n'arrive-t-elle pas à faciliter le maintien en emploi de nombreux séniors ?

L'obstacle le plus souvent mis en avant est la situation dégradée du marché de l'emploi en France, avec un taux de chômage atteignant 10 % de la population active. Dans ce contexte, les séniors éprouvent aujourd'hui de grandes difficultés à garder un emploi, et plus encore à en retrouver un. Selon la DREES, 43 % des nouveaux retraités se trouvaient sans emploi au moment de l'ouverture de leurs droits en 2014.

La discrimination à l'embauche des séniors est ainsi une réalité : une personne de plus de 50 ans qui perd son emploi a beaucoup moins de chance de retrouver un emploi qu'une personne moins âgée (61 % des chômeurs de plus de 50 ans étaient sans emploi depuis plus d'un an en 2015 et 38,2 % depuis plus de deux ans).

Pourquoi les entreprises sont-elles aussi réticentes à embaucher et même à garder des séniors ? Si la dégradation de l'employabilité avec l'âge est souvent

évoquée, les séniors sont aussi victimes d'un effet d'horizon négatif : pourquoi former et continuer à faire évoluer dans l'entreprise une personne qui partira bientôt en retraite ? L'investissement en capital humain serait ainsi moins facilement amorti en raison d'une durée de retour sur investissement plus courte.

Pour lever ces freins et permettre aux séniors de trouver un emploi, il faudra s'appuyer sur deux axes principaux :

- Rénover la politique de formation continue, qui constitue probablement l'un des meilleurs leviers d'action. Cependant la formation professionnelle n'est que rarement activée, car les employeurs jugent que la dégradation des facultés cognitives dues à l'âge rend l'investissement dans la formation moins rentable pour un séniors que pour un plus jeune. Pour contrer cette idée reçue, il faudra communiquer positivement sur le rôle et l'utilité des séniors dans les organisations.
- Faire disparaître l'effet d'horizon via un coût du travail incitatif (moins de charges) et en encourageant l'adaptation du coût et du temps de travail au-delà d'un certain âge (avec notamment une revalorisation du temps partiel pour la gestion de la fin de carrière).

Des incitations individuelles insuffisantes

Les entreprises ne doivent néanmoins pas être considérées comme les seules responsables du faible niveau d'emploi des séniors. Si ces derniers ne poursuivent pas leur carrière, c'est aussi parce qu'ils n'en voient aujourd'hui pas l'intérêt financier.

En effet, il était jusque-là généralement plus intéressant de faire valoir ses droits plutôt que de continuer à travailler dès lors que les critères pour percevoir une retraite à taux plein étaient remplis (à savoir avoir atteint l'âge minimum de départ en retraite et avoir cotisé un nombre de trimestres suffisant).

**Aujourd'hui,
il n'est pas assez intéressant
financièrement de poursuivre
sa carrière professionnelle**

Pendant longtemps, repousser volontairement son départ en retraite pour un sénior revenait à supporter une « double peine » puisqu'il renonçait à toucher sa pension tout en continuant à cotiser sans acquérir de nouveaux droits. Depuis 2003, les réformes successives ont en partie résolu ce problème en introduisant trois dispositifs : la surcote, le cumul emploi retraite et la retraite progressive.

La surcote permet désormais d'aller au-delà du taux plein (majoration de la pension de + 1,25 % par trimestre supplémentaire travaillé). Cependant, la limite du mécanisme est double :

- il est difficile d'évaluer la rentabilité économique du report de son départ en retraite car personne ne connaît le temps qu'il passera effectivement en retraite (i.e. son espérance de vie) ;
- choisir ce mécanisme implique de renoncer à toucher sa pension alors que les gains immédiats sont généralement préférés aux gains futurs.

Contrairement au mécanisme de surcote, **le cumul emploi retraite** garantit à l'individu de percevoir sa retraite dès que les critères légaux sont remplis, sans avoir à faire des conjectures quant à l'intérêt économique de continuer à travailler pour percevoir une pension plus élevée. Par contre, le dispositif ne permet plus à l'heure actuelle de cotiser pour obtenir de nouveaux droits.

Enfin, le mécanisme de **retraite progressive** est une solution intermédiaire puisqu'elle permet de continuer à acquérir des droits, en travaillant à temps partiel, tout en touchant une partie de sa pension de retraite (par exemple toucher 40 % de sa pension de retraite et travailler 60 % d'un équivalent temps plein).



Un regard de la société trop binaire sur la fin de carrière

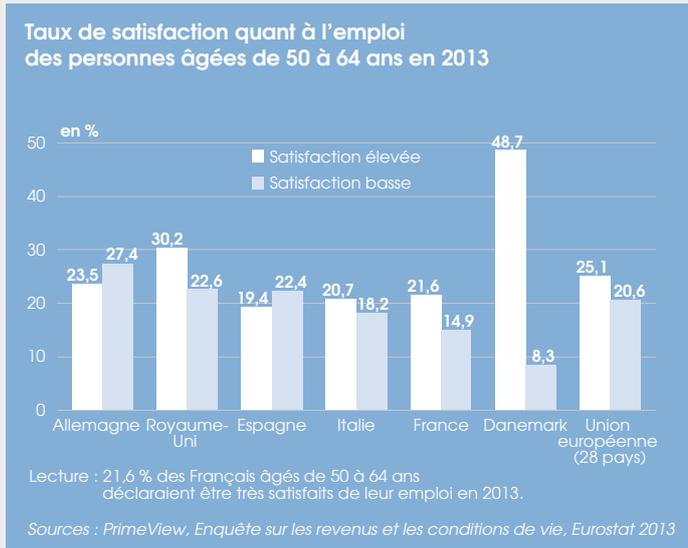
Le faible taux d'emploi des séniors traduit également le regard que porte la société française sur le travail des séniors : au-delà de l'âge légal de départ en retraite (62 ans), il paraît aujourd'hui naturel de mettre fin à son activité.

Pourtant, les séniors français ne semblent pas avoir un rapport au travail plus dégradé qu'ailleurs. En 2013 seul 14,9 % des Français âgés de 50 à 69 ans se déclaraient très insatisfaits de leur emploi contre plus de 20 % pour la moyenne des 28 pays de l'Union européenne⁽¹⁰⁾. La France ne se caractérise pas pour autant par un grand engouement, seuls 21,6 % des individus sont réellement satisfaits de leur emploi (25,1 % pour l'Union européenne et 49 % pour le Danemark qui, une fois encore, se détache nettement de notre échantillon).

Si, en grande majorité, les seniors français (63,5 %) se déclarent moyennement satisfaits de leur emploi, ils partent également en retraite dès qu'ils en ont la possibilité. En effet, le principal motif d'ouverture des droits à la retraite évoqué est (60 % des réponses⁽¹⁾) lié aux critères légaux permettant de toucher une pension : avoir atteint l'âge maximal de départ en retraite ou avoir rempli les conditions pour percevoir une pension.

Ceci souligne à quel point il est, à l'heure actuelle, rare d'envisager de poursuivre sa carrière au-delà de l'âge légal de départ en retraite tant ce dernier fait office de barrière psychologique.

Si la dégradation naturelle de la générosité du système poussera mécaniquement de nombreux seniors à reconsidérer la poursuite de leur activité professionnelle d'ici 2030, il est possible de favoriser des poursuites de carrières choisies plutôt que subies. Cela pourra se faire à travers la mise en place de mécanismes incitatifs d'investissement dans la formation et par une réflexion plus approfondie pour améliorer la satisfaction à rester en emploi (à l'image du Danemark).





Japon, le modèle « laborieux »

Le Japon, pays dont le processus de vieillissement est très avancé, présente une spécificité forte en termes de revenus des séniors : 40 % des revenus des plus de 65 ans sont issus de leur travail soit le niveau le plus élevé des pays de notre échantillon derrière le Chili (46 %). Cette situation est la résultante de deux particularités :

- un système de retraite très peu généreux, contraint de réduire progressivement les pensions pour faire face à l'explosion du nombre de séniors ;

- une spécificité socioculturelle qui porte le travail en général comme valeur fondamentale, ce qui se traduit par une pression sociale au « vieillissement actif »⁽¹²⁾ pour les seniors, qui perçoivent comme un échec le fait d'être dépendant du système social.

Ces deux caractéristiques ont débouché sur une politique publique incitative au maintien en emploi des seniors dès le début des années 70. Des mesures telles que des quotas

obligatoires de seniors, des subventions à l'embauche, des obligations de comptes rendus sur les régimes de maintien en activité des plus de 55 ans ou encore des aides pour les entreprises qui facilitent la recherche d'un nouvel emploi à leurs salariés arrivant à l'âge de la retraite furent mises en place. Aujourd'hui, le versement de la pension est partiel entre 60 et 65 ans et total à partir de 65 ans. Ces différentes mesures se traduisent par un taux d'emploi des plus de 65 ans exceptionnellement élevé dans le pays (22 %).



L'utilisation du patrimoine devra changer : **moins de transmission, plus de rente**

Si le niveau de retraite n'est pas suffisant quand le travail n'est plus une option (notamment au-delà de 75 ans), se constituer un patrimoine personnel en vue de la retraite apparaît comme la principale alternative pour maintenir son niveau de vie. En épargnant tout au long de la vie active, l'individu sera en mesure d'utiliser dans le futur les excédents de revenu accumulés.

Quels placements sont les plus adaptés à la retraite : immobiliers ou financiers ?

Les ménages français affichent clairement leur préférence en termes d'investissement puisque près de 70 % de leur patrimoine est composé d'immobilier sous toutes ses formes. Comment expliquer un tel engouement ?

L'avantage le plus marquant de l'immobilier réside dans le fait qu'il est à la fois un bien d'investissement et de consommation : le ménage peut se constituer un patrimoine tout en subvenant à l'un de ses besoins essentiels s'il décide d'y établir son domicile (résidence principale). Les retraités propriétaires de leurs logements peuvent ainsi, à revenus équivalents, bénéficier d'un niveau de vie plus élevé que celui des locataires, car ils ne doivent plus s'acquitter du paiement d'un loyer. Devenir propriétaire de son logement permet ainsi de réduire ses dépenses futures et de compenser la baisse des revenus au moment de l'inactivité. En France, ce complément (appelé loyer imputé) représente 14 % du revenu disponible des plus de 65 ans.

Augmentation du revenu disponible des plus de 65 ans en prenant en compte les loyers imputés* Loyers imputés nets en pourcentage du revenu disponible - 2013

* La notion de loyer imputé fait référence au loyer que devrait payer un propriétaire s'il devait se loger dans un logement comparable sur le marché locatif



Sources : PrimeView, OCDE

Au-delà de la résidence principale (qui représente 48 % du patrimoine des ménages), l'investissement dans des actifs immobiliers est populaire auprès des ménages français : il représente près de 20 % de leur patrimoine juste devant les actifs financiers (19,3 %). Les actifs immobiliers apparaissent en effet comme des biens tangibles et concrets qui ne peuvent disparaître à l'instar des autres actifs financiers perçus comme risqués et susceptibles de ne plus rien valoir du jour au lendemain (une entreprise peut faire faillite, le cours des actions s'effondrer).

Devenir propriétaire de son logement permet de réduire ses dépenses futures et de compenser la baisse des revenus au moment de l'inactivité

Pourtant, les biens immobiliers détenus en direct restent des actifs risqués dont la valeur peut fluctuer sensiblement. Si les variations de la valeur du patrimoine importent moins quand il s'agit de la résidence principale, elles peuvent s'avérer problématiques en cas d'investissement à titre locatif. Les biens immobiliers présentent également des désavantages sérieux pour les séniors :

- ils sont par définition non liquides, autrement dit leur valeur sous-jacente n'est pas immédiatement transformable en monnaie ;
- ils ne sont pas divisibles (on ne peut pas en vendre une partie) ; or les besoins d'un ménage n'ont pas de raison de correspondre exactement à la valeur du bien vendu ;
- enfin, les investissements immobiliers impliquent un investissement en temps qui s'apparente souvent à une forme de travail : gestion des locataires, des travaux de réparation et de rénovation, des réglementations de plus en plus complexes, etc.

Contrairement à l'immobilier, les actifs financiers sont liquides et divisibles mais restent risqués et coûteux en temps si la gestion n'est pas déléguée à un professionnel. En effet, la détention d'actions en direct n'est pas la plus adaptée, car elle nécessite également une gestion active de la part de l'individu en raison de la grande volatilité des cours boursiers.

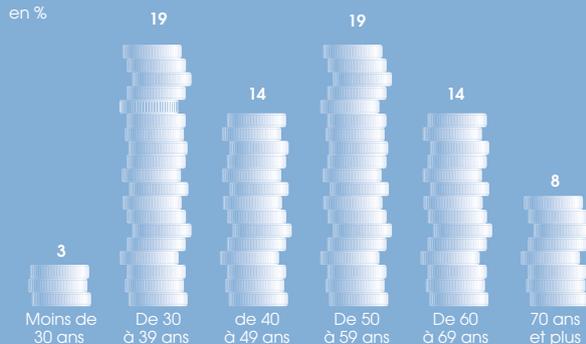
Ainsi, le succès de l'assurance-vie, qui représente avec les produits de retraite facultative 49 % du patrimoine financier des Français, ne s'explique pas uniquement par les avantages fiscaux qu'elle procure. Ce placement réunit de nombreux avantages : divisibilité, liquidité, absence de gestion personnelle et enfin garantie du capital (pour les fonds en euros).

Pour conclure et revenir sur les objectifs que doit remplir le patrimoine au-delà d'un certain âge, la détention de la résidence principale associée à une épargne financière semble être la combinaison la plus appropriée aux besoins des séniors.

Pourra-t-on se contenter des revenus issus du capital à l'avenir ?

La constitution d'un patrimoine peut être vue comme une manière de reporter dans le temps sa consommation et de compenser la baisse de ses revenus à la retraite : le taux d'épargne des ménages augmente au cours de la vie avec les revenus puis diminue de nouveaux au-delà d'un certain âge (correspondant normalement au moment du départ en retraite).

Taux d'épargne médian des ménages par tranche d'âge (comprenant les biens durables)



Lecture : la moitié des personnes de 40 à 49 ans a épargné moins de 14 % de ses revenus annuels (en prenant en compte la consommation de biens durables).

Sources : PrimeView, INSEE, Enquête patrimoine 2010

On observe une baisse du taux d'épargne en France à partir de 60 ans : de 19 % pour les 50 à 59 ans, il passe à 14 % entre 60 et 69 ans, puis seulement à 8 % pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

**Aujourd'hui,
même les plus âgés continuent
d'épargner... cela ne durera pas**

Notons que même aux âges avancés de la vie, les Français continuent globalement à se constituer un patrimoine. Ceci souligne que le patrimoine ne sert aujourd'hui pas uniquement à compléter ses revenus, il permet également de satisfaire d'autres besoins ; on pense par exemple à la volonté de pouvoir faire face à une situation non prévue, ou encore de transmettre un patrimoine à ses enfants ou petits-enfants.



Bien que légitime d'un point de vue individuel, l'aspiration à la transmission se heurtera au vieillissement des populations. Au cours des trente glorieuses, l'accumulation du patrimoine a été facilitée par des niveaux de croissance et d'inflation élevés, entraînant l'explosion du niveau de patrimoine transmis (qui représente aujourd'hui 220 % du patrimoine moyen des vivants⁽¹³⁾). Avec les transformations démographiques, un niveau de croissance, d'inflation et de taux d'intérêt bas rendra impossible le maintien d'un tel niveau de transmission qui devrait tendre vers sa moyenne historique (environ 160 % du patrimoine moyen des vivants).

**Demain la transmission aux
générations suivantes sera rendue
plus difficile en raison du
ralentissement de nos économies**

Dans un contexte où les pensions de retraite seront moins généreuses et où les revenus du capital baissent déjà structurellement, les ménages seront sans doute amenés à reconsidérer l'éventualité de liquider une partie de leur patrimoine afin de subvenir à leurs besoins. Ce changement de paradigme pourrait nous conduire à reconsidérer un produit aujourd'hui encore mal connu des français : la rente viagère.

Rente viagère : LA solution, mais comment s'y prendre ?

Un individu peut choisir d'assurer lui-même la gestion de ses placements et de planifier seul le rythme de consommation de son patrimoine. La gestion individuelle de la consommation du capital comporte deux risques opposés liés à la difficulté d'estimer son espérance de vie :

- sous-estimer l'âge de son décès peut amener l'individu à se retrouver à un âge avancé avec des revenus trop faibles alors que ses besoins peuvent s'accroître en fin de vie ;
- surestimer sa durée de vie peut amener l'individu à restreindre inutilement sa consommation au moment où il pourrait pleinement profiter.

Même si les individus pouvaient estimer leur espérance de vie théorique en prenant connaissance, par exemple, des tables de mortalité de l'INSEE, ils continueraient de supporter individuellement un risque de longévité substantiel. Pour s'en convaincre, prenons l'exemple d'une personne âgée de 60 ans et qui peut espérer vivre jusqu'à 85 ans. Si cette dernière décide de liquider son patrimoine sur 25 ans, elle prend un risque non négligeable de se retrouver sans capital à 85 ans alors qu'elle a plus d'une chance sur deux de vivre au-delà (57 %). Même si elle voulait être prudente en étalant la consommation de son patrimoine sur 30 ans, elle aurait toujours 37 % de chance

**La baisse du rendement
du capital et des
pensions de retraite
poussera les futurs
retraités à reconsidérer
l'éventualité de liquider
une partie de leur
patrimoine afin de
subvenir à leurs besoins**



de vivre au-delà de 90 ans. Ces probabilités montrent que ces risques sont trop importants pour être supportés individuellement.

Une rente viagère permet de se prémunir contre ces deux risques en profitant de l'expertise de l'assureur qui ne résonne pas sur un individu, mais sur l'ensemble de sa population d'assurés. En ce sens, la rente est une assurance et permet de mutualiser les risques individuels.

En quoi consiste précisément un contrat de rente viagère ? Lors de la souscription de ce type de contrat, un individu confie une somme d'argent à un assureur qui s'engage en contrepartie à lui verser un revenu régulier jusqu'à la fin de sa vie.

Le bénéficiaire de la rente touche alors un revenu plus élevé que s'il s'était contenté de la rémunération de son patrimoine. En effet, l'assureur complète le rendement par un supplément lié à l'utilisation du capital. Ainsi, un contrat de rente viagère implique toujours "l'aliénation du capital" : le bénéficiaire renonce à une partie de son patrimoine afin de se voir garantir un complément de

revenu jusqu'à la fin de sa vie. Le bénéficiaire n'a donc pas à se soucier de l'étalement de la liquidation de son patrimoine, gage de sérénité à un âge avancé.

**Un contrat de rente viagère
sera le meilleur moyen
de s'assurer un revenu à vie**

En dépit de ses qualités intrinsèques, la rente viagère est aujourd'hui encore peu répandue en France. L'enquête patrimoine conduite en 2015 par l'INSEE indiquait que seul 14,4 % des ménages métropolitains avaient souscrit un produit d'épargne retraite (contrats ayant un objectif de sortie en rente viagère) contre 36,5 % pour des contrats d'assurance-vie. Ce faible taux de détention résulte de freins qui ont pénalisé la rente viagère :

- la générosité du système de retraite n'incite aujourd'hui pas à l'utilisation de ce type de produits ;

- les Français sont réticents à l'idée « d'alléner » leur capital, en partie parce qu'ils souhaitent le transmettre ;
- des réticences d'ordre plus psychologique que rationnel interviennent : il est difficile d'accepter d'abandonner une partie de son patrimoine sans savoir si ce choix sera payant, puisqu'il est toujours possible de mourir prématurément ;
- la rente pâtit également de la méconnaissance de cette solution qui de surcroît apparaît comme trop complexe.

La moindre générosité à venir du système de pension de retraite et la faiblesse des rendements des placements feront de la rente viagère une solution d'avenir. Les produits d'épargne retraite connaissent déjà une forte progression : le taux de détention ayant augmenté de + 4,7 points depuis 2004 (alors qu'il avait stagné entre 1998 et 2004 en passant de 9,2 % à 9,7 %). Sur ce sujet, les indépendants sont en avance : les artisans, les commerçants, les professions libérales et les agriculteurs sont déjà près d'un tiers à détenir un produit d'épargne-retraite.



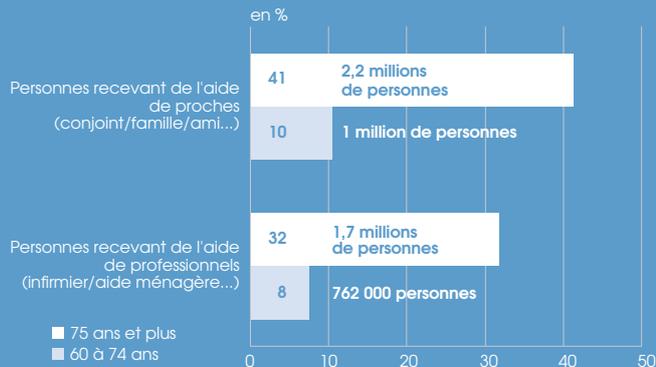
La solidarité collective et familiale : un vrai complément

Au-delà d'un certain âge (probablement 75 ans), quand les conditions de santé se dégradent, le travail n'est souvent plus une option pour compenser des revenus trop faibles et certaines personnes n'ont d'autre choix que de compter sur l'aide de leurs proches. Après tout, avant la mise en place des systèmes de retraites publics, la solidarité familiale était l'unique moyen de subvenir aux besoins des plus âgés.

En France, 29 % des 60-74 ans et 39 % des plus de 75 ans reçoivent une aide, qu'elle soit financière, matérielle ou de l'ordre du soutien moral. Les résultats de l'enquête vie quotidienne et santé conduite en 2014 auprès des plus de 60 ans indiquent que si près de 2,4 millions de personnes font appel à des professionnels (infirmier, assistant de vie, aide-ménagère, etc.), elles sont encore plus nombreuses (3,2 millions) à bénéficier d'une aide gratuite de leurs proches.

Le besoin d'aide intervient essentiellement après 75 ans

Population déclarant recevoir une aide quotidienne en raison d'un problème de santé, d'un handicap ou de son âge



Sources : PrimeView, DREES, Enquête vie quotidienne et santé 2014

Les premiers bénéficiaires sont les personnes les plus âgées : au-delà de 75 ans, 41 % reçoivent l'aide d'un proche contre seulement 10 % pour celles âgées de 60 à 74 ans. Si la famille continue de jouer un rôle significatif dans la société française, trois phénomènes risquent de remettre en cause l'aide informelle en provenance des proches dans les années à venir :

1- La diminution de la taille des ménages et le phénomène de décohabitation

Les retraités vivant seuls affichent un niveau de vie moyen inférieur et un taux de pauvreté supérieur aux retraités vivant en couple, quels que soient leur sexe et leur situation matrimoniale. Or, la taille moyenne des ménages tend à décroître : de 3 personnes à la fin des années 1960, le ménage moyen est passé à 2,25 personnes aujourd'hui. Deux évolutions l'expliquent :

- le vieillissement de la population : les ménages âgés, souvent sans enfant à charge, sont des ménages de taille plus faible et de plus en plus nombreux ;



- le phénomène de décohabitation : mise en couple plus tardive, multiplication des unions libres et augmentation du taux de divorces en sont les principales causes.

Les personnes prenant leur retraite d'ici à 2030 seront généralement plus seules que par le passé, ce qui rendra la population des plus de 65 ans d'autant plus fragile.

2- Une dislocation géographique des familles sur l'ensemble du territoire français voire au-delà

La répartition géographique des séniors sur le territoire français n'est pas homogène, elle est au contraire marquée par de fortes disparités entre les aires urbaines (ensemble de communes et de leur couronne rassemblant un pôle urbain, et où 1 500 emplois minimum sont présents) et les communes isolées (sans pôle urbain). En effet, plus les aires urbaines sont grandes, plus elles sont jeunes et présentent une faible proportion de retraités. En 2011 par exemple, la part des retraités dans les dix principales aires urbaines (hors Paris) était de 19,1 %, contre 30,8 %⁽¹⁴⁾ pour les communes isolées.

La solidarité est ainsi rendue plus difficile par l'éloignement géographique des potentiels aidants et aidés.

3- Une explosion du nombre de personnes nécessitant de l'aide

A l'heure actuelle on constate que les tranches de population les plus à même de fournir de l'aide sont les jeunes retraités (65-75 ans) qui présentent à la fois de bonnes conditions générales de santé et disposent de plus de temps libre que les actifs. Après 75 ans, les individus ont par contre tendance à passer du statut d'aidant au statut d'aidé en raison de la dégradation de leur état de santé. L'arrivée à l'âge de la retraite des premiers baby-boomers en 2008 a donc implicitement fait exploser le nombre de personnes potentiellement disponibles pour aider leurs proches sans que le besoin d'aide n'augmente.

A partir de 2021, ces mêmes baby-boomers commenceront à avoir plus de 75 ans, soit un âge à partir duquel les individus ont tendance à passer du statut d'aidant au statut d'aidé du fait de la dégradation de leur état de santé.

Le nombre de séniors nécessitant l'aide d'un proche va exploser dès 2021

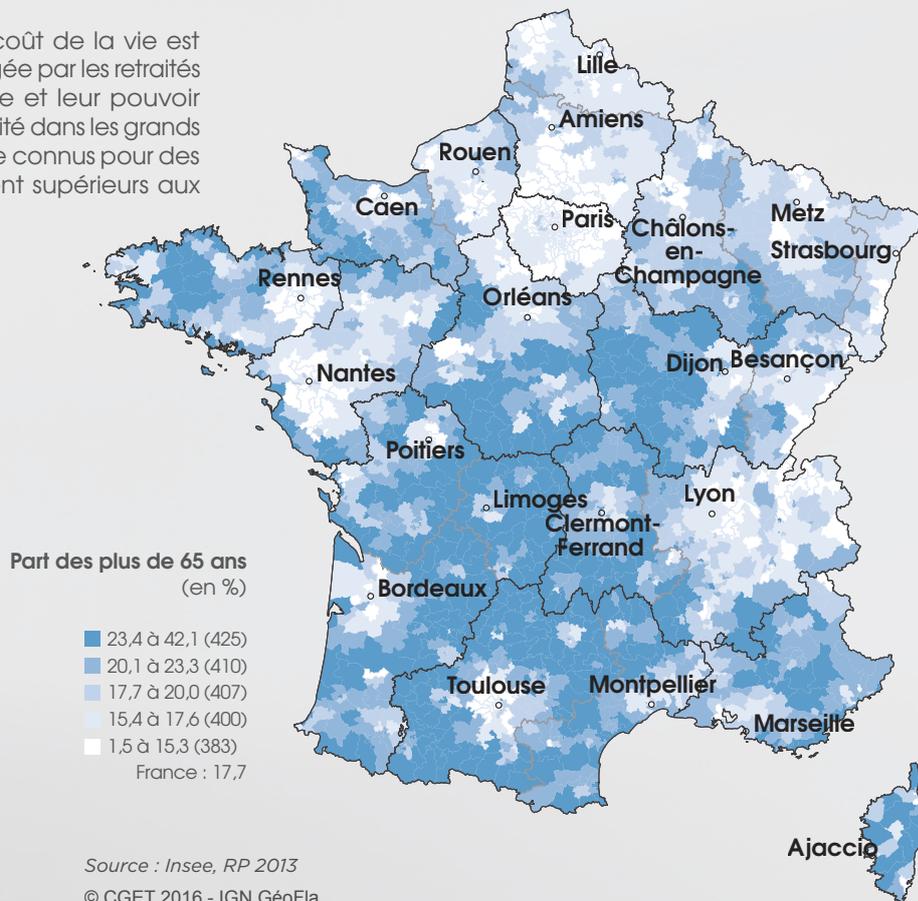
A partir de 2021, ces mêmes baby-boomers commenceront à être âgés de plus de 75 ans, faisant passer cette tranche d'âge de 6,3 millions en 2020 à 8,6 millions en 2030, puis à plus de 10 millions en 2040. Ces projections suggèrent une forte augmentation du besoin d'aide à l'échelle du pays à partir de 2021 alors que le nombre d'aidants potentiels plafonnera (en 2040 on comptera un jeune sénior âgé de 60 à 74 ans pour un sénior de plus de 75 ans contre 1,6 aujourd'hui).

Les mécanismes de solidarité seront donc sous tension rendant indispensable une réflexion afin de faciliter la tâche des aidants.

Déménager
sera
de plus en plus tentant



La migration vers des régions où le coût de la vie est inférieur peut être une solution envisagée par les retraités pour améliorer leurs conditions de vie et leur pouvoir d'achat. C'est aujourd'hui déjà une réalité dans les grands bassins d'emploi comme l'Île-de-France connus pour des prix, notamment immobiliers, largement supérieurs aux zones moins denses.



Cette mobilité géographique ne pose intrinsèquement pas de problème puisqu'elle contribue au contraire à alléger la pression, notamment immobilière, qu'il peut y avoir dans les grandes zones urbaines. Au contraire, les retraités participent à court terme à une meilleure répartition géographique de la consommation sur le territoire. Mais, la distance entre le lieu de résidence des retraités de plus de 75 ans et les bassins d'emploi rend plus difficile la prise en charge de la dépendance.

Par ailleurs, la décision de déménager le moment de l'inactivité venu ne concerne pas toujours le territoire national.

La diminution de la générosité du système des retraites à venir pourrait faire reconsidérer aux retraités la question de l'expatriation.

Le départ à l'étranger permet de bénéficier d'avantages, comme un coût de la vie relativement plus faible et, dans certains cas, d'alléger sa fiscalité. Les retraités vivant à l'étranger ne sont en effet pas assujettis à la CSG (Contribution sociale généralisée), à la CRDS (Contribution pour le remboursement de la dette sociale) ou encore à la CASA (Contribution de solidarité pour l'autonomie).

Cette stratégie, qui est économiquement et individuellement rationnelle, représente néanmoins un manque à gagner pour la collectivité. En effet, les retraités perçoivent une pension prélevée sur les salariés mais elle sera dépensée à l'étranger. Les pensions issues du système de retraite national ne contribuent alors plus à la consommation sur le territoire ni à la dynamique économique nationale.

**En partant vivre à l'étranger,
un retraité ne contribue plus
au dynamisme
de l'économie nationale**

Part des retraités résidant à l'étranger et dans les TOM en % de la population totale des retraités



Sources : PrimeView, CNAV

En 2015, le nombre de pensionnaires des caisses d'assurance vieillesse ayant établi leur résidence à l'étranger (TOM et pays étrangers confondus) s'élevait à 1,24 million soit un peu moins de 9 % du total des retraités affiliés à la CNAV. Si ce chiffre est loin d'être dérisoire, le phénomène ne s'amplifie pas pour autant puisque la proportion de retraités français résidents à l'étranger a décliné depuis 10 ans. En 2005, la proportion de retraités résidant dans les TOM ou à l'étranger était encore de 9,9 %.

**Près de 9 % de résidents
à l'étranger
ou dans les TOM**



CONCLUSION

QUELLES PISTES
DE RÉFLEXION
POUR
UN NOUVEAU
MODÈLE
FRANÇAIS ?

La France est
aujourd'hui à la croisée
des chemins, avec des
choix qui devront être
faits dans les années
à venir

L'adéquation, c'est-à-dire la capacité des modèles à limiter la chute des revenus au moment du passage à la retraite, tout en étant équitable (inégalités faibles) et en permettant aux séniors de ne pas être « contraints » de travailler pour compléter leurs revenus. Notre « note d'adéquation » repose ainsi sur sept indicateurs dont différentes mesures du taux de pauvreté, du niveau de vie relatif des séniors par rapport aux actifs, des inégalités et enfin du travail des séniors ;

La soutenabilité, c'est-à-dire dans quelle mesure les moyens mis en œuvre pour atteindre ce niveau de vie pèsent ou non sur les dépenses publiques et sont financièrement pérennes dans le temps. La « note de soutenabilité » repose ainsi sur cinq indicateurs allant du poids des dépenses liées aux séniors au taux d'emploi des 55 à 64 ans.

La France est aujourd'hui à la croisée des chemins, avec des choix qui devront être faits dans les années à venir :

- maintenir un haut niveau d'adéquation en faisant les efforts nécessaires pour accroître la soutenabilité, en acceptant un léger ajustement du niveau de vie des séniors (Danemark) ;
- privilégier la soutenabilité en baissant le niveau d'adéquation et ainsi se diriger vers un modèle de type « Anglo-Saxon », plus individualiste et plus précaire ;
- ne rien faire... et reporter sur les séniors la charge de compenser des retraites de plus en plus faibles et insoutenables pour l'État, en travaillant le plus tard possible (Japon).

Si les différences observées entre les modèles de notre benchmark sont en partie la résultante de l'histoire et des particularités sociales de chaque pays, les défis communs à tous permettent de mettre en évidence certaines variables d'ajustement dont la France pourrait s'inspirer.

D'un point de vue individuel, les futurs retraités peuvent s'inspirer des pratiques des indépendants. Par leur statut, ces derniers sont en avance sur les sujets liés à la préparation à la retraite (travail, constitution d'un patrimoine, rente, etc.). Ils préfigurent ainsi les transformations que nous connaissons d'ici à 2030.

Pour accompagner ces transformations, plusieurs alternatives peuvent être envisagées, voici des pistes de réflexion qui pourraient permettre de maintenir le niveau de vie des seniors à horizon 2030.

Faire évoluer les mentalités et le regard de la société

- Travailler sur une image positive des seniors dans la société et faire voler en éclat les clivages jeunes/seniors mais aussi actifs/inactifs.
- Favoriser une plus grande souplesse dans l'organisation des carrières : il ne s'agit pas de flexibiliser pour précariser, mais d'aménager des conditions de travail adaptées aux envies et aux besoins de chacun.
- Favoriser un pilotage dynamique des carrières approprié aux vies professionnelles moins linéaires.

Favoriser l'emploi des séniors

La situation actuelle n'est pas satisfaisante, les sorties du marché du travail sont souvent trop brutales et contraintes... Trois axes sont envisageables :

Soutenir leur employabilité

- Actualiser les compétences des séniors : le recours à la formation professionnelle suffisamment tôt et tout au long de la carrière pour permettre au salarié de rester en phase avec les besoins de l'entreprise à tout âge.
- Encourager les entreprises à mettre en place des plans d'accompagnement des salariés s'ils envisagent une reconversion en fin de carrière (Japon).

- Au sein de l'entreprise, promouvoir l'expérience des séniors au service des jeunes.
- Communiquer positivement sur une nouvelle image des séniors dans le milieu du travail, comme l'a fait la Finlande avec sa campagne de sensibilisation ayant pour slogan : « L'expérience est une richesse nationale »

Favoriser leur maintien en emploi

- Mettre à profit la sécurité offerte par la pension de retraite pour explorer des pistes favorisant une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et le désir d'activité d'une partie des séniors, par exemple par un régime de CDD renouvelable autant que souhaité, ou un CDD de trois ans comme dans la fonction publique, propre au cumul emploi-retraite.

- Intégrer les séniors au même titre que les autres catégories d'actifs dans les politiques destinées à ajuster le coût du travail (Japon).
- Favoriser l'aménagement du temps de travail et la mobilité dans l'entreprise : développer le temps-partiel choisi pour les retraités qui souhaitent continuer à travailler.
- Baisser le coût du travail des séniors : étendre le dispositif emploi-retraite à ceux qui sont à 2 ou 3 ans de l'âge de départ à la retraite. Cela doit notamment permettre d'éviter le phénomène souvent observé de rupture du contrat de travail d'un commun accord, 2 à 3 ans avant l'âge de départ à la retraite (ces pré-retraites cachées pèsent sur l'assurance chômage).
- Valoriser le statut d'entrepreneur à la retraite.

Rendre la poursuite de la carrière financièrement intéressante

- Communiquer positivement sur les solutions de surcote, cumul emploi-retraite et retraite progressive.
- Envisager deux âges d'ouverture des droits à pension : au Japon, un premier âge permet l'ouverture partielle à 60 ans et un second l'ouverture totale à 65 ans.
- Autoriser les personnes en cumul-emploi retraite à continuer d'acquérir de nouveaux droits pour leur retraite.
- Aider le salarié à préparer sa transition vers la retraite en proposant par exemple des séminaires sur ce thème pour les salariés à 5 ans de l'âge de la retraite (Danemark).

Se constituer un patrimoine pour compléter ses revenus

Encourager la constitution d'un patrimoine retraite

- Communiquer positivement sur la nécessité d'épargner :
 - informer sur les solutions permettant de se constituer un patrimoine retraite ;
 - fournir des outils clairs de simulation de l'effort d'épargne à mobiliser pour compléter ses revenus à la retraite.
- Accompagner la préparation d'un patrimoine retraite :
 - consulter des experts qui apporteront le meilleur conseil pour bien préparer financièrement sa retraite ;
 - insister sur la nécessité de déléguer la gestion du patrimoine aux âges avancés (pour éviter de se retrouver avec un patrimoine non liquide, non divisible, et qui implique un temps de gestion important).
- Renforcer l'information sur les solutions de retraite individuelle complémentaire (PERP, Madelin) pour favoriser leur appropriation par les publics concernés.
- S'appuyer sur l'existence d'un plan d'épargne retraite en entreprise pour informer les salariés et les inciter à un effort volontaire de préparation à la retraite aux côtés de l'entreprise.
- La détention de la résidence principale constitue un revenu significatif, viager, et accessible à de nombreux ménages.
- Permettre aux retraités locataires mais propriétaires d'un logement de profiter des mêmes avantages que ceux qui possèdent leur résidence principale.

Favoriser la transformation du patrimoine sous forme de rente viagère

Les encours extrêmement importants de l'assurance-vie en France trouvent une de leur première motivation dans la préparation de la retraite et pourtant peu de contrats se dénouent en rente.

- Valoriser l'image de la rente et la rendre plus attractive.
 - Inciter à des sorties en rente viagère pour l'assurance-vie... et ne pas faire ce que le Royaume-Uni a décidé en 2014, c'est-à-dire passer d'un système de sortie en rente par défaut à une sortie libre.
 - Défisicaliser la phase d'accumulation ou celle de liquidation : les rentes acquises à titre onéreux et n'ayant pas bénéficié de mesures de défiscalisation lors de la phase d'accumulation ne devraient pas être imposées sur le revenu.
- Autoriser le fait de différer le début de la rente : aujourd'hui la phase de paiement commence obligatoirement au moment de la liquidation du contrat.
 - Faire de l'innovation sur les produits de rente : par exemple envisager une rente progressive dont le montant serait corrélé aux besoins financiers en cas de dépendance.

Renforcer la solidarité collective

- Développer des services publics en nature (santé, dépendance et logement sociaux) pour compenser les niveaux de retraite les plus faibles (Danemark).

Faciliter la solidarité familiale

À court terme :

- Favoriser l'aménagement du temps de travail : le recours au temps-partiel permet également aux actifs de dégager du temps pour s'occuper de leurs proches.
- Communiquer sur le nouveau congé solidarité dépendance : sur le modèle des congés maternités et paternités il permet aux actifs de s'absenter pour aider un parent dépendant.

Sur le long terme :

- Favoriser les emplois de service à la personne.
- Pour l'aidant : anticiper la période du 4^e âge de l'aidé.
- Construire des structures adaptées aux seniors : moins médicalisées et moins coûteuses que nos EPHAD.

Les données chiffrées et commentaires figurant dans cette étude reflètent l'analyse de PrimeView, compte tenu de son expertise. Ils ne sauraient toutefois constituer un quelconque engagement de la part d'AGIPI.

- ⁽¹⁾ Baromètre d'opinion de la DREES sur la santé, la protection sociale, les inégalités et la cohésion sociale. Cette enquête est réalisée annuellement par l'institut BVA depuis 2004.
- ⁽²⁾ Le taux de remplacement est calculé comme le rapport de la pension à la liquidation (pension perçue en moyenne au cours des 12 premiers mois de la retraite) sur le dernier salaire perçu, net de cotisations sociales (incluant CSG à taux normal et CRDS), sous l'hypothèse d'un départ au taux plein au régime général (sans décote ni surcote) au titre de la durée validée (pour certaines générations, ce départ a lieu dans le cadre d'une retraite anticipée pour carrière longue). Sources : COR et DREES.
- ⁽³⁾ Revenu net équivalent des plus de 65 ans sur celui des 18-64 ans.
- ⁽⁴⁾ Verbist, G., M. Förster and M. Vaalavuo (2012), "The Impact of Publicly Provided Services on the Distribution of Resources: Review of New Results and Methods", OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 130, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5k9h363c5szq-en>
- ⁽⁵⁾ Les pensions de retraite comprennent les retraites collectives obligatoires et les retraites professionnelles (facultatives et/ou obligatoires).
- ⁽⁶⁾ La note d'adéquation est construite à partir des indicateurs suivants :
- Taux de pauvreté absolu des + 65 ans > 5 points (0 : élevé ; 5 : faible)
 - Taux de pauvreté relatif des 66-75 ans > 5 points (0 : supérieur ; 5 : inférieur)
 - Taux de pauvreté relatif des + 75 ans > 5 points (0 : supérieur ; 5 : inférieur)
 - Revenu relatif moyen + 65 ans/18-65 ans > 5 points, sauf note partielle (0 : en dessous de la moyenne ; 5 : proche de 100).
 - Revenu relatif médian + 65 ans/18-65 ans > 5 points (0 : en dessous de la moyenne ; 5 : proche de 100).
 - Indice de Gini chez les + 65 ans > 5 points (0 : élevé ; 5 : faible)
 - Part des revenus du travail (plus cette composante est élevée, plus la note est faible) > 10 points, sauf note partielle (0 : poids élevé ; 10 : poids faible)
- Plus l'adéquation du modèle évaluée selon les critères ci-dessus est forte, plus la note est élevée (avec une note maximale de 40 points) et inversement.

⁽⁷⁾ La note de soutenabilité est construite à partir des indicateurs suivants :

- Poids des dépenses publiques (en espèce et en nature) liées aux séniors (y.c. retraites) en % du PIB > 10 points (0 : élevé ; 10 : faible)
- Volume des pensions privées en % du PIB > 10 points, sauf note partielle (0 : faible ; 10 : élevé)
- Taux d'épargne net de l'ensemble des ménages en % du revenu disponible > 5 points (0 : faible ; 5 : élevé)
- Taux d'emploi des 55-64 ans > 5 points (0 : faible ; 5 : élevé)
- Dette publique en % du PIB > 10 points, sauf note partielle (0 : faible ; 10 : élevé)

Plus la soutenabilité du modèle évaluée selon les critères ci-dessus est forte, plus la note est élevée (avec une note maximale de 40 points) et inversement.

⁽⁸⁾ Eurostat enquête emploi 2012.

⁽⁹⁾ L'INSEE donne la définition suivante : "L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé".

⁽¹⁰⁾ Eurostat - Enquête sur les revenus et les niveaux de vie 2013.

⁽¹¹⁾ Eurostat enquête emploi 2012.

⁽¹²⁾ Julien Martine, « L'emploi des séniors au Japon: un état des lieux du contexte et des pratiques », Ebisu, 48 | 2012, 173-199.

⁽¹³⁾ Rapport entre le patrimoine moyen au décès en réintégrant les donations faites avant le décès sur le patrimoine moyen des vivants.
Source : Piketty - Le Capital au XXI^e siècle.

⁽¹⁴⁾ « La répartition démographique des retraités sur le territoire national », COR, 2015.

